

On veilloit de toutes parts à ce qu'il n'en fût introduit aucun exemplaire ; & ce n'est que depuis la délivrance de la Belgique qu'il circule avec liberté. Personne n'étoit plus à même que l'auteur, de remplir cette tâche. On fait avec quelle érudition, avec quelle vigueur de logique il a prouvé d'autres articles relatifs à la constitution Brabançonne * ; & c'est certainement un des écrivains qui dans ces tems de crise & de subversion ont rendu le plus de service à la patrie. Ce nouvel ouvrage vient, il ne se peut pas plus à propos, pour confondre les factieux qui voudroient défaire l'antique & sacrée représentation de la nation, pour y substituer une tourbe confuse & tumultueuse, qu'ils espèrent faire servir à leur ambition & aux systèmes détestables établis chez nos voisins. Puisse le Génie de la Belgique confondre à jamais un projet qui en détruisant les droits & les loix de ces provinces, ameneroit encore infailliblement la ruine de la Religion qui leur est si chère ! C'est ce que l'auteur exprime par l'épigraphe & l'apographe de son livre :

* 1 Déc.
1788, p.
490 & au-
tres ci-
tés *ibid.*

Hâc casti maneant in Religionem nepotes.

3 *Aeneid.* v. 409.

